

-
- 2016 P 16.3625 Développement de nouvelles formes d'hébergement. Examen du droit fédéral (E 27.9.16, Commission de l'économie et des redevances CE)

Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le rapport «La réglementation dans le secteur de l'hébergement» en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > (indiquer le n° de l'objet; cliquer sur l'intervention recherchée) > Rapport réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2017 P 16.3913 SIFEM SA. Proposition du Conseil fédéral visant à convertir le prêt de la Confédération en capital-actions (N 7.3.17, Commission des finances CN)

Le 29 mars 2017, le Conseil fédéral a adopté le rapport «SIFEM SA. Proposition du Conseil fédéral visant à convertir le prêt de la Confédération en capital-actions» en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > (indiquer le n° de l'objet; cliquer sur l'intervention recherchée) > Rapport réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2017 P 17.3625 Supprimer les entraves au commerce. Renforcer le principe du «Cassis de Dijon» en réduisant drastiquement les exceptions (E 27.6.17)

Le 20 décembre 2017, le Conseil fédéral a pris acte du rapport «La facilitation des importations pour lutter contre l'îlot de cherté» et six études connexes. Deux de ces études traitent en détail les exceptions du principe du «Cassis-de-Dijon». Le 20 décembre 2017, le Conseil fédéral a également décidé de lever diverses exceptions au principe Cassis de Dijon dans les domaines de l'électroménager, du bois et des boissons alcoolisées sucrées. Le rapport et les études sont disponibles sous www.seco.admin.ch > Situation économique & Politique économique > Politique économique > Concurrence > La facilitation des importations.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.